



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

## **Traitement intégré**

- Évaluation institutionnelle

## **du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue**

Janvier 2020

Québec, le 14 février 2020

Monsieur Sylvain Blais  
Directeur général  
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boul. du Collège  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

**Objet : Traitement intégré des suivis : Suivi à la recommandation relative  
à l'évaluation institutionnelle**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 22 janvier 2020, du suivi transmis par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue le 23 octobre 2019 en regard de la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation institutionnelle. Dans son rapport de 2004, la Commission avait recommandé au Collège de donner suite au plan de travail de la Direction des études et, en particulier, de rétablir, en matière de gestion pédagogique, des responsabilités claires ainsi que d'appliquer de manière efficace la PIEA et la PIEP et d'assurer le suivi des évaluations.

Le Collège met en œuvre différents mécanismes pour veiller au partage des responsabilités et à l'application de ses politiques institutionnelles. Tout d'abord, le Collège procède à l'évaluation de l'application des responsabilités de la PIEA et à l'actualisation de cette politique. Le plus récent exercice d'évaluation de l'application des responsabilités de la PIEA a été mené en 2014-2017. Pour ce faire, le Collège a mis sur pied un comité consultatif et un comité sur les responsabilités. Il a également développé un devis qui a été adopté par le conseil d'administration à la recommandation de la Commission des études. L'exercice a permis au Collège de déceler des points forts et des points à améliorer en lien avec l'application de la PIEA. Des recommandations à cet effet ont été formulées et consignées dans un plan de suivi qui permet de veiller à leur prise en charge. En effet, les plans de suivi sont intégrés dans les plans de travail des programmes et des départements, et une reddition de comptes annuelle est faite

auprès de la Direction des études. Finalement, à la lumière de ces travaux, le Collège a aussi révisé et adopté une nouvelle PIEA en mai 2017. Des modifications aux règles départementales d'évaluation des apprentissages ont également été apportées à la suite de l'adoption de cette nouvelle politique.

L'application de la PIEP et l'ajustement de ses pratiques d'évaluation, ainsi que l'évaluation de l'application de la PIEP et son actualisation, sont d'autres mécanismes mis en œuvre par le Collège. En effet, des défis dans la mise en œuvre de sa PIEP ont amené le Collège à expérimenter différents modèles d'évaluation pour revoir sa méthodologie d'évaluation de programme. Ainsi, le Collège a testé différents modèles pour lesquels des bilans ont été produits et présentés à la Direction des études par un conseiller pédagogique. Ces bilans ont permis de dégager des points à améliorer et de modifier conséquemment les pratiques d'évaluation de programme. Le Collège a, par la suite, adopté un modèle, nommé « évaluation formelle succincte », lui permettant de répondre aux exigences de sa PIEP et de respecter son calendrier d'évaluation. Ces bilans ont également permis la préparation d'un bilan du projet pilote de l'évaluation formelle succincte et d'une synthèse des constats communs des évaluations formelles succinctes. L'ensemble de ces informations a permis au Collège d'élaborer une nouvelle politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP). Les évaluations de programmes menées par le Collège ont permis de produire un rapport dans lequel sont consignées les forces du programme, mais également les points à améliorer. Sur la base de ce rapport, la Direction des études prépare un plan d'action qui est discuté en Commission des études. Le directeur des études veille ensuite à ce que ces actions se retrouvent dans les plans de travail des départements et des services concernés. Une reddition de comptes annuelle sur celles-ci est effectuée. De plus, afin de faciliter le suivi sur ces actions, la Direction des études s'est dotée d'un tableau intégrateur. Celui-ci contient toutes les actions en cours, et le suivi est réalisé annuellement lors des rencontres entre le directeur des études et les coordinations de programme.

Finalement, dans sa lettre explicative, le Collège mentionne le leadership qui lui permet de veiller à l'évaluation de l'application des politiques ainsi qu'à leur révision. En plus du regard de la Direction des études dans les processus d'évaluation de l'application des politiques et des évaluations de programme, le comité de direction se penche annuellement sur la liste des règlements et des politiques du Collège. Ce comité évalue alors, en fonction des besoins, la priorité à accorder pour leur révision. De plus, un sous-comité du conseil d'administration veille à la validation de ces documents.

De par la mise en œuvre efficace de ces différents mécanismes, le cégep de l'Abitibi-Témiscamingue témoigne de l'efficacité avec laquelle ceux-ci lui permettent l'application de ses politiques institutionnelles, le partage des responsabilités et le suivi des évaluations de programme. En conséquence, la Commission lève la recommandation.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M. Éric Aubin, directeur des études